



**ENTREPRENEURS DE PROGRES**

## Revue de presse

*Jeudi 31 janvier 2019*

*Mobile: 0770 88 90 80  
Lotissement Sylvain Fourastier  
N°08 El Mouradia, Alger  
Mobile: 0770 88 90 80  
[communication@fce.dz](mailto:communication@fce.dz)  
[www.fce.dz](http://www.fce.dz)*

# **SOMMAIRE**

<b>A la une .....</b>	<b>3</b>
• La liste des marchandises importées soumises au DAPS publiée au JO (APS) .....	3
• Face à la surabondance de la production : 200% de taxe pour les importateurs de ciments (Reporters) .....	4
• Les produits cosmétiques, d'hygiène corporelle et produits toxiques soumis au DAPS (APS) .....	6
• Smaïl Lalmas, économiste et président de l'association Algérie Conseil Export : "La surtaxe appliquée aux importations ne peut être une alternative durable" (Liberté) ..	7
• Energies renouvelables : Léger changement au plan de départ (Reporters) .....	8
• Toufic Tabbara. Directeur général de LafargeHolcim Algérie : «Nous envisageons d'investir la production des ciments pétroliers» (El Watan).....	9
• Automobile : Lada veut installer une usine de montage en Algérie (TSA) .....	13
<b>Banque/bourse/Assurance .....</b>	<b>14</b>
• La BADR lancera prochainement la formule du "crédit foncier" (APS).....	14
<b>Coopération .....</b>	<b>15</b>
• Commission mixte algéro-russe : des recommandations pour renforcer la coopération bilatérale (APS).....	15
• Partenariat algéro-américain : Bonnes perspectives (El Moudjahid).....	15
• Coopération maritime et portuaire : une délégation Danoise en visite à l'EPAL (Algérie Eco).....	17
<b>Veille.....</b>	<b>18</b>
• Ressources en eau: L'Algérie à l'abri du stress hydrique (APS) .....	18

## A la une

### **La liste des marchandises importées soumises au DAPS publiée au JO (APS)**



La liste des marchandises soumises au Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) et les taux applicables ont été fixés par un arrêté ministériel publié au Journal officiel no 6 daté du 27 janvier 2019. La liste comporte 1.095 produits soumis au DAPS variant entre 30% et 200%.

Pour rappel, l'instauration du DAPS comme instrument tarifaire intervient pour des raisons liées à la sauvegarde de la balance des paiements, l'encouragement de la production nationale et le développement des industries naissantes.

Selon cet arrêté ministériel daté du 26 janvier 2019, les produits concernés portent essentiellement sur les viandes des animaux, respectivement, de l'espèce bovine (fraîches ou réfrigérées), des espèces ovine ou caprine (fraîches, réfrigérées ou congelées), des viandes et abats comestibles des volailles.

Les autres produits concernés portent sur les produits laitiers, le miel, les légumes et fruits, les céréales, les fruits secs, les sucreries, les pâtes alimentaires, la tomate en conserve, les boissons.

Le DAPS s'applique aussi sur les ciments hydrauliques, les parfums et eaux de toilette, les préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, les préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, les savons, la vaisselle, les papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, les produits de papeterie, les tapis, les matériaux de construction, les verres, les chaudières à foyer, cuisinières, les appareils pour le conditionnement de l'air, les réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, les machines à laver, les appareils de téléphone et les appareils d'éclairage.

Pour rappel, le ministère du Commerce avait indiqué lundi dernier que les marchandises et produits qui avaient été soumis à la suspension provisoire à l'importation durant l'année 2018, sont, désormais, libres à l'importation moyennant le paiement d'un Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS).

Selon le ministère, la liste des marchandises et produits soumis au DAPS peut faire l'objet d'une "révision" et d'une "actualisation périodique", et ce, en fonction de l'évolution de la mise à niveau des entreprises nationales par rapport à la concurrence internationale et sur la base du suivi de volume des importations desdits produits, et ce, en coordination

avec les secteurs économiques et les représentants des filières concernées.

En vue de lutter, le cas échéant, contre les pratiques déloyales en matière d'importation, un dispositif de suivi des importations des produits soumis au DAPS est mis en place (Commerce/ Douanes).

A noter qu'un autre décret exécutif no 19-12 du 27 janvier 2019, publié également au Journal officiel no 6, a indiqué que la liste des marchandises soumises à la suspension à l'importation concerne uniquement de différents types de véhicules et des tracteurs.

Plus précisément, il s'agit des voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport des personnes y compris les voitures du type "break" et les voitures de course.

Il s'agit aussi des véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, et des véhicules automobiles pour le transport de marchandises.

Sont également soumis au régime de restrictions à l'importation les véhicules automobiles à usages spéciaux, autre que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques...).

Cette liste porte aussi sur les tracteurs (à l'exclusion de chariots-tracteurs), Mais ce décret exécutif précise, par ailleurs, que ne sont pas soumis au régime de restrictions à l'importation les véhicules importés dans le cadre du dispositif de collections destinées aux industries de montage (CKD-SKD), ainsi que les véhicules importés par les personnes physiques pour leurs besoins et sur leurs devises propres.

Ne sont également pas soumis au régime de restrictions à l'importation les véhicules importés par, respectivement, les invalides de la guerre de libération nationale et les enfants de chouhada handicapés, les nationaux non résidents lors de leur changement de résidence, les personnes atteintes, à titre civil, d'un handicap moteur, les agents diplomatiques et consulaires ainsi que les représentations des entreprises et des établissements publics à l'étranger, placés sous l'autorité des chefs de missions diplomatiques, et par les missions diplomatiques ou consulaires et les représentations des organisations internationales accréditées en Algérie, ainsi que par leurs agents.

### **Face à la surabondance de la production : 200% de taxe pour les importateurs de ciments (Reporters)**

L'offre nationale de ciment continue à progresser avec des volumes de production qui dépassent aussi bien les prévisions que la demande locale. Le dernier exemple en la matière nous vient de la Société des ciments d'Aïn Touta (Scimat), à Batna, qui prévoit une production de plus 1,120

million de tonnes de ciment en 2019, soit un volume qui dépassera de «loin» les objectifs tracés préalablement, a indiqué le P-dg de l'entreprise, Meftah Bey. Après avoir produit 1,128 million de tonnes en 2018, Scimat, appartenant au Groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica), «s'emploie à dépasser les objectifs tracés pour 2019», a souligné M. Meftah, avant de revenir sur les capacités et les objectifs de la société qu'il dirige. La société, qui jouit d'une expérience de 32 ans, ambitionne de mettre à profit cet acquis pour répondre «aux besoins du secteur du bâtiment en matière de ciment, gravier et sable», a-t-il indiqué, mettant en avant le réseau commercial dont dispose l'entreprise qui lui permet d'écouler un million de tonnes de ciment, produit annuellement, à travers ses différentes unités commerciales et points de vente de la wilaya de Batna, des wilayas limitrophes et du sud-est du pays jusqu'aux frontières algéro-libyennes dans les wilayas d'Illizi, Ouargla, Adrar et Tamanrasset. «Cette cimenterie a de tout temps respecté ses engagements s'agissant de l'application des normes mondiales de qualité dans les domaines de l'environnement, la santé et la sécurité, pour le développement durable», s'est réjoui le même P-dg, évoquant à l'occasion, un système administratif intégré selon les normes mondiales que Scimat est en train de développer, en plus de l'acquisition d'un filtre pour un montant de 1,20 milliard de dinars dans le cadre de la poursuite des programmes de modernisation et d'investissement visant la réduction de la pollution et la préservation des ressources naturelles. Les capacités de production de l'entreprise, tout comme celles des autres unités du groupe public Gica, se sont sensiblement renforcées ces dernières années, faisant passer l'Algérie du statut de gros importateur de ciment à celui d'exportateur de ce produit. Mais pas que ça. Additionnée à la production d'autres intervenants dans la filière, dont principalement Lafarge-Holcim, la production nationale de ciment a commencé à grimper pour atteindre des pics qui permettent au pays de ne plus recourir aux importations à partir de 2017. Par la suite, elle a carrément explosé. Et il est attendu qu'elle atteigne les 40 millions de tonnes en 2020, dont 10 millions pourraient être exportées. En attendant, quelques opérations d'exportation de ciment ont déjà été réalisées par Gica et Holcim Lafarge, en 2018, en direction de l'Afrique de l'Ouest. Sauf que les quantités exportées ne suffisent pas à absorber les énormes volumes supplémentaires qui mettent l'offre dans une configuration de surabondance, aux risques et périls de producteurs d'une matière difficile à stocker, mais aussi à exporter. Il y a sans doute une surproduction de ciment en Algérie.

Et c'est visiblement l'une des raisons qui a poussé les pouvoirs publics à appliquer le seuil maximum de 200% de droit additionnel provisoire de sauvegarde (Daps) appliqué pour l'importation de différents types de ciment qui, faut-il le préciser, sont les seuls produits sur lesquels est appliqué ce taux sur les 1 025 figurant sur la liste des marchandises récemment autorisées à l'importation, après leur suspension en 2018.

## **Les produits cosmétiques, d'hygiène corporelle et produits toxiques soumis au DAPS (APS)**



Les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ainsi que les produits toxiques ou présentant un risque particulier sont libres à l'importation moyennant le paiement du droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) , a indiqué mercredi le ministère du Commerce dans un communiqué.

Cette décision intervient suite à la publication de l'arrêté du 26 janvier 2019 fixant la liste des marchandises soumises au DAPS et les taux correspondants au Journal officiel n 6 du 27 janvier 2019. La liste comporte 1.095 produits soumis au DAPS variant entre 30% et 200%.

Ainsi, le ministère du Commerce informe les opérateurs concernés par les opérations d'importation des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ainsi que les produits toxiques ou présentant un risque particulier que "les décisions d'autorisations préalables antérieures à 2018 sont valables conformément aux dispositions des deux décrets.", précise la même source.

Il s'agit ainsi du décret exécutif n 97-254 du 8 juillet 1997 relatif aux autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier (JO n 46/1997) et l'arrêté du 28 décembre 1998 (JO n 18) et ses modificatifs du 4 avril 2005 (JO n 34) et du 31 décembre 2009 (JO n 23).

Il s'agit également du décret exécutif n 10-114 du 18 avril 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n 97-37 du 14 janvier 1997 définissant les conditions et les modalités de fabrication, de conditionnement, d'importation et de commercialisation sur le marché national des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ( journal officiel n 4/1997 et n 26/2010).

Concernant les nouvelles demandes d'autorisations préalables, le ministère du Commerce invite les opérateurs économiques à se rapprocher des Directions de Commerce de Wilaya compétentes pour la formalisation de leurs dossiers.

Pour rappel, l'instauration du DAPS comme instrument tarifaire intervient pour des raisons liées à la sauvegarde de la balance des paiements, l'encouragement de la production nationale et le développement des industries naissantes.

**Smaïl Lalmas, économiste et président de l'association Algérie  
Conseil Export : "La surtaxe appliquée aux importations ne peut  
être une alternative durable" (Liberté)**



Liberté : Le gouvernement revient aux restrictions des importations au moyen, cette fois-ci, d'une surtaxe dont le taux oscille entre 30 et 200%, instituée par la loi de finances complémentaire 2018. Pensez-vous que la parade fiscale à la hausse effrénée de la facture d'importation serait plus efficace que les dispositifs d'interdiction ?

Smaïl Lalmas : Effectivement ! Nous pensons que la régulation par un dispositif fiscal est plus efficace que les deux précédents dispositifs qui privilégiaient le contingentement par les licences d'importation et l'interdiction pure et simple à l'importation de certaines de biens et consommables. Cette taxe, appelée le droit additionnel provisoire de sauvegarde, nous l'avons nous mêmes réclamée car nous pensions que le dispositif des licences et celui de l'interdiction à l'importation des produits ne pouvaient atteindre les objectifs fixés. Cette taxe est de nature aussi à encourager la production nationale, même si, telle qu'elle a été présentée, elle ne peut permettre d'atteindre les objectifs, étant donné qu'elle ne peut être une alternative durable. Elle est plutôt conjoncturelle. Pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle, cette taxe doit être accompagnée par des mesures qualitatives à travers l'instauration de barrières et la mise en place d'une politique portée sur l'aspect qualitatif au-delà des mesures quantitatives. Il s'agit aussi de mettre en place des laboratoires de contrôle qualité accrédités au niveau des différents postes frontaliers. Ces barrières qualitatives sont en mesure de dissuader certains importateurs et, par la même protéger, la production nationale. Il s'agit par-dessus tout d'une approche tout à fait tolérée par les accords internationaux en matière d'échanges commerciaux.

Quel retour sur investissement peut-on espérer par l'institution du droit additionnel provisoire de sauvegarde ? Des économies sont-elles enfin possibles sur la balance commerciale ?

Logiquement, le droit additionnel provisoire de sauvegarde va réduire les importations en termes de quantité, renflouer davantage les caisses du Trésor public et donner, par la même, une marge de manœuvre à la production nationale pour qu'elle puisse évoluer aussi bien qualitativement que quantitativement. Il s'agit donc d'un apport appréciable pour l'économie du pays. Les deux premiers dispositifs ont, en revanche, bloqué notre économie et affecté nombre d'entreprises qui se sont retrouvées à court de matières premières et dont plusieurs d'entre elles



n'ont pas hésité à déposer le bilan sous le coup d'une situation asphyxiante. Le droit additionnel provisoire de sauvegarde entraînerait probablement un renchérissement des prix à l'importation, mais les entreprises pourraient s'organiser en groupements d'achats, une formule qui permettrait de mieux négocier avec les fournisseurs et de mieux appréhender la hausse des prix à l'importation des intrants.

Pensez-vous que la régulation du commerce extérieur concourrait au retour à l'équilibre tant espéré des finances publiques ?

Je ne le pense pas ! Car ces dispositifs, s'ils ne sont pas accompagnés par une ouverture de l'économie nationale, par un soutien à la production locale et par un accompagnement et des facilitations à l'investissement aussi bien local qu'étranger, leur impact sur la trésorerie publique ne sera que marginal. Il faut comprendre au final que construire une économie nationale dynamique et compétitive est la seule clé de voûte. Et à défaut de cet impératif, ces dispositifs de régulation du commerce extérieur, qui ne sont d'ailleurs que conjoncturels, ne peuvent être d'aucun impact significatif sur les positions financières internes et externes.

### **Energies renouvelables : Léger changement au plan de départ (Reporters)**

Le pays semble avoir modifié l'ordre des priorités établies dans son plan national d'énergies renouvelables mis au point en février 2011, révisé en mai 2015, mettant plus particulièrement l'accent sur le développement du solaire PV et de l'éolien.

Le plan prévoyait un objectif sur le long terme de 22 GW (27% de la production électrique totale et 37% de la capacité totale installée) à atteindre d'ici 2030. Il prévoyait également des projets de renouvelable dont l'objectif immédiat était de produire 4500 mégawatts d'ici 2020 pour le marché local. Le quantitatif a été cependant revu à la baisse, puisque qu'il n'est question aujourd'hui que de 2 000 mégawatts à atteindre avant la fin de 2020, selon l'agence Reuters, citant des sources du ministère de l'Energie.

L'agence ajoute que l'Algérie envisage de lancer, cette année, plusieurs appels d'offres dans les énergies renouvelables dont l'objectif est de répondre à la demande croissante d'électricité et d'économiser le gaz destiné à l'exportation. Selon un responsable du ministère cité par la même source, l'Algérie espère construire des centrales solaires capables de produire 22 000 mégawatts (MW), soit 27% de ses besoins en électricité, d'ici 2030, contre environ 350 mégawatts aujourd'hui. Le même responsable a fait savoir que le pays invitera bientôt des entreprises nationales et étrangères à mettre en place une centrale solaire d'une capacité de 150 mégawatts. Selon Reuters, l'augmentation de la demande en électricité a été en moyenne de 6,91% par an au cours des dernières années, et l'Algérie utilise actuellement le gaz pour générer 98%



de sa production d'électricité, soit 19 000 mégawatts. La même source a souligné que l'augmentation ou le maintien du niveau des exportations de gaz et de pétrole est une priorité absolue pour le pays, les deux produits énergétiques représentant 60% du budget et 94% du total des exportations. La compagnie Sonatrach a déjà signé un protocole d'accords avec l'Italien ENI pour la construction de centrales solaires, a rappelé Reuters.

Il y a évidemment nécessité aujourd'hui de trouver d'autres solutions pour couvrir la demande nationale grandissante sur le gaz naturel et d'éviter que le pays ne se trouve dans une situation d'incapacité d'exportation, et par conséquent, perdre des recettes en devises.

Actuellement, la production nationale s'élève à 130 milliards de mètres cubes, dont 50 milliards de mètres cubes destinés à la consommation locale, 50 milliards de mètres cubes à l'exportation et 30 milliards mètres cubes réinjectés dans les puits pour maintenir leurs activités. Et si le pays ne trouve pas rapidement d'autres solutions pour couvrir la demande nationale, en hausse constante, il ne sera pas en mesure à l'avenir d'exporter du gaz, la totalité de sa production sera siphonnée par le marché domestique. La couverture de la demande nationale est passée de 32% en 2000 à 62% à présent, dont 40% en propane. Le taux de couverture en électricité est de 99%, et la production dépend du gaz également.

Pour de nombreux experts si l'Algérie veut consolider sa position de 3e exportateur de gaz vers l'Europe, il faut qu'elle le fasse aujourd'hui, en économisant plus de gaz et en accélérant la cadence de production, car le contexte est tendu, avec un marché européen sous-tendu actuellement par une directive foncièrement libérale, qui gagne en concurrence et en multiplicité de fournisseurs de gaz.

Cette mutation, l'Algérie en arrivera-t-elle à s'en accommoder, à s'y adapter ? Le défi est énorme. Le pays doit ainsi faire face à un environnement concurrentiel fait de nouveaux arrivants sur le marché gazier européen, mais surtout à un ancien pays gazier, la Russie en l'occurrence. Grosse machine gazière, la fédération de Russie investit en masse sur le Vieux continent, étend ses réseaux de distributions gaziers, et mène une politique soutenue à l'international.

**Toufic Tabbara. Directeur général de LafargeHolcim Algérie :  
«Nous envisageons d'investir la production des ciments  
pétroliers» (El Watan)**



– Vous êtes nommé, depuis maintenant 2 mois, à la tête de l'une des plus grandes entreprises en Algérie. Quelles sont vos premières impressions sur le pays ?

Je vous le dis en toute sincérité. D'abord c'est un magnifique pays, j'ai été appelé à faire quelques voyages, pour l'instant dans le cadre professionnel, pour m'en rendre compte. C'est aussi un pays aux potentialités immenses. Mais ce qui m'a le plus marqué en arrivant en Algérie, ce sont les personnes, mes collaborateurs, leurs sourires et la qualité de l'accueil que j'ai reçu, et ce, à tous les niveaux de la société algérienne. Je me sens très bien en Algérie, en sécurité. Cela me donne envie de travailler pour le développement du pays.

– Le secteur des matériaux de construction est certainement un domaine où vous avez fait tout votre parcours professionnel...

J'ai rejoint le groupe LafargeHolcim il y a 21 ans en tant que directeur de la stratégie plâtre, puis j'ai occupé différents postes, comme directeur général dans différents pays, le dernier en date étant directeur général pour le Liban et Chypre. Je pense avoir une bonne expérience des marchés en plein développement comme celui de l'Algérie.

Mon style de leadership est surtout tourné vers les personnes, avec la ferme volonté de mettre mes équipes en responsabilité pour délivrer durablement une performance supérieure. Je pense être une personne simple, abordable mais aussi exigeante sur le respect des engagements avec l'obsession de mettre de la vitesse dans l'exécution de nos tâches, avec une très forte valeur que représente l'intégrité.

– L'arrivée de Lafarge en Algérie, réalisée essentiellement suite à l'acquisition de l'activité ciment du groupe Orascom, a été plutôt difficile. Aujourd'hui, le groupe s'est considérablement développé et vous employez 4500 travailleurs. LafargeHolcim semble même bien installée en Algérie. Comment une acquisition aussi problématique est-elle devenue l'un des grands pourvoyeurs d'emplois dans le pays ?

En toute modestie, nous pouvons dire aujourd'hui que LafargeHolcim en Algérie est l'une des plus belles histoires industrielles du pays de ces dix dernières années. Nous en sommes très fiers.

Dix années après notre entrée sur le marché algérien, nous employons plus de 4500 collaborateurs, nous sommes présents sur toute la chaîne de valeur des matériaux de construction : agrégats, bétons prêts à l'emploi, mortiers, plâtres, ciments, distribution, sacs, logistique, services, laboratoire de la construction, etc. au travers de tous les modèles d'affaires : 100% propriétaire sur certains actifs, comme nos cimenteries de M'sila, Oggaz, l'activité BPE – en partenariat privé-public dans l'activité plâtre avec le groupe Cosider (Colpa Bouira) et le Gica dans la cimenterie de la SCMI à Meftah –, en partenariat privé-privé avec le groupe Souakri dans la cimenterie Cilas à Biskra et l'usine des Ciments et Mortiers d'Algérie.

Ce parcours tout à fait remarquable a été rendu possible grâce à trois facteurs principaux :

– tout d'abord, un marché domestique de la construction très important. L'Algérie, grâce aux programmes de construction lancés par les pouvoirs

publics, se positionne comme l'un des marchés les plus importants du continent africain.

– Puis, un engagement sans faille de notre groupe en Algérie. Nous avons continuellement investi en Algérie. Nos actifs sont importants, l'Algérie fait aujourd'hui partie du top 10 pays de notre groupe, qui est le leader mondial des matériaux de construction. Nous avons aussi beaucoup œuvré pour le transfert du savoir-faire, 99% de nos employés sont algériens avec des talents reconnus dans notre groupe.

– Enfin, un support continu des pouvoirs publics dans l'exécution de nos plans d'affaires.

En résumé, une économie de la construction en Algérie qui se porte bien avec beaucoup de potentialités, une bonne dose de confiance dans l'avenir de ce pays et notre volonté de contribuer le plus fortement possible au développement économique, social et environnemental de l'Algérie sur le long terme

– Depuis quelques mois, vous avez commencé à exporter votre produit, le ciment. Mais LafargeHolcim n'est pas seulement dans la production du ciment, vous avez investi d'autres créneaux. Votre groupe se développe même très vite, comment avez-vous pu convaincre et vous placer ainsi dans le paysage économique algérien, malgré un climat des affaires que beaucoup pensent difficile ?

Aujourd'hui, nous faisons face à d'importantes surcapacités de production de ciment, qui s'accroîtront durant les prochaines années. Dès lors, notre responsabilité en tant qu'opérateur économique est de contribuer à assurer les débouchés commerciaux de cette massive surproduction. Car, in fine, ce sont des emplois à préserver et des financements à rembourser. L'exportation est un vrai relais de croissance. Cette année, nous exporterons près de 1 million de tonnes de ciment et clinker avec un objectif de plus de 2 millions de tonnes en 2020.

Nous avons aussi lancé nos solutions route à base de liant hydraulique Ardia, qui permettent de construire et de rénover durablement les routes de manière plus économique, plus rapide tout en réduisant l'empreinte environnementale. L'autre moteur de croissance, c'est l'innovation avec le lancement d'une gamme complète de mortiers, comme par exemple, le lancement, ce mois, de notre solution en rupture d'isolation thermique des bâtiments Airium afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et une toute nouvelle activité de co-incinération des déchets en cimenterie sous la marque Geocycle.

Nous allons également intensifier la promotion du ciment blanc produit à notre cimenterie d'Oggaz. Le ciment blanc permet de construire en béton brut de décoffrage blanc ou teinté dans la masse, notamment pour la construction des équipements publics (stades, écoles, universités, hôpitaux...), permettant ainsi d'éviter l'utilisation de revêtements de façade coûteux (pose, entretien) et souvent inesthétiques, tout en offrant une plus grande rapidité de construction et la garantie d'une durabilité exceptionnelle.

Nous avons aussi investi dans un laboratoire de la construction ultra performant situé à Rouiba, qui permet d'accompagner nos clients dans la

mise en œuvre de nos solutions innovantes, notamment dans la formulation des bétons très souvent utilisés dans des zones sensibles à forte sismologie.

L'Algérie est devenue un marché mature sur le plan des produits. Aujourd'hui, notre ambition est de fournir des solutions innovantes, faciliter la vie de nos clients avec une offre produits et services de premier plan avec plus d'applications digitales, et de hisser notre entreprise à son meilleur niveau afin que le pays et toutes les parties prenantes puissent tirer pleinement profit de la présence et des atouts d'un leader de classe mondiale comme LafargeHolcim.

Concernant le climat des affaires en Algérie, rien n'est très facile nulle part aujourd'hui. Le fait est que les opportunités sont là avec des compétences locales présentes. L'Algérie se développe vite, ses potentialités sont immenses, à nous, opérateurs économiques, de faire preuve de persévérance, de professionnalisme, de créer de la valeur partagée pour tous en totale intégrité afin de prendre notre place d'entreprise citoyenne dans l'écosystème économique.

– Avec le marché de la construction de l'autoroute qui sert de relais à la nouvelle ville de Sidi Abdellah et le développement d'autres solutions pour le secteur des travaux publics, LafargeHolcim semble tourné vers d'autres investissements. Quelles sont vos projets pour les années à venir ?

Nous souhaitons rester dans les métiers que nous maîtrisons bien. En ce qui concerne le secteur des travaux publics, nous travaillons étroitement avec le ministère de tutelle afin de proposer nos solutions route, les choses avancent et nous espérons pouvoir démontrer toute l'efficacité de notre solution sur l'axe routier qui mène à la nouvelle ville de Sidi Abdellah. Ce chantier test est très important pour nous et toutes les parties prenantes du projet. Nous espérons que cette réalisation marquera le tournant des techniques de construction des routes en Algérie.

Nous proposons aussi toute une gamme de bétons décoratifs pour améliorer à la fois la durabilité et l'esthétique des trottoirs et des voiries. Nous avons d'ailleurs un partenariat avec la wilaya d'Alger, qui fonctionne bien, avec une très belle référence qu'est la place des Martyrs d'Alger.

L'autre secteur que nous connaissons bien est le secteur pétrolier. Nous envisageons d'investir afin de localiser la production des ciments pétroliers en Algérie compte tenu des programmes très importants d'exploration des hydrocarbures non conventionnels qui s'annoncent, et pour toujours mieux servir nos clients.

– Trouvez-vous que la réglementation en Algérie offre des perspectives, ou souhaiteriez-vous qu'elle s'améliore pour qu'elle devienne plus attractive pour les investissements étrangers ?

Nous faisons avec la réglementation en vigueur. Maintenant, les grands défis qui s'imposent à nous tous, et en particulier aux entreprises qui joueront un rôle important dans l'économie du pays, sont le changement climatique et la diversification des revenus extérieurs hors hydrocarbures de l'Algérie.

Chez LafargeHolcim Algérie, nous y travaillons ardemment. A la fois au travers de notre programme ambitieux d'exportation et du lancement de

nos solutions innovantes vertes, comme en témoigne notre activité Geocycle, à cet effet, nous sommes en train de réceptionner la première station d'éco-valorisation des déchets à notre cimenterie d'Oggaz (wilaya de Mascara) et le lancement de la solution en rupture en matière d'isolation thermique des bâtiments Airium. Nous croyons aux potentialités de l'Algérie et nous sommes prêts à contribuer durablement à construire l'Algérie de demain, car ce pays le mérite bien.

### **Automobile : Lada veut installer une usine de montage en Algérie (TSA)**

Le ministre de l'Energie russe, Alexandre Novak, a affirmé que le constructeur automobile russe AvtoVAZ a fait part à l'Algérie de sa volonté d'y implanter une usine d'assemblage de véhicules de la marque Lada, rapporte ce mercredi l'agence Sputnik.

« Il s'agit d'une proposition russe, ce sont les compagnies qui mènent les négociations », a affirmé le ministre russe.

Propriété du groupe Renault-Nissan, AvtoVAZ serait le fournisseur de la Renault Symbol (ou Dacia Logan en Europe) assemblée en Algérie. Le premier lot de carrosseries soudées et peintes fabriqué par AvtoVAZ pour la Symbol assemblée à Oran a été livré en décembre 2016, précise la même source.

Sputnik rappelle en outre que le vice-président du groupe Renault, Nicolas Maure, a affirmé en août 2018 que la compagnie française envisageait l'élargissement de ses capacités en Algérie et pourrait entamer les livraisons de pièces d'assemblage de Renault et de Lada.

Le responsable du groupe n'a toutefois pas annoncé de délais précis, soulignant cependant l'importance du marché algérien pour Renault et les bonnes relations entretenues avec les autorités du pays.

Le ministre de l'Energie russe a par ailleurs indiqué que son pays et l'Algérie étudient les possibilités de lancer des projets conjoints dans la santé publique, notamment dans la télémédecine, de collaborer dans la sécurité informatique et pourraient se mettre d'accord sur les livraisons de blé russe en Algérie.

« Nous voyons un grand potentiel d'augmentation de nos échanges commerciaux dans l'agriculture. Nous pouvons intensifier les livraisons de produits agricoles et notamment de céréales de Russie en Algérie », a indiqué Alexandre Novak lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre des Finances Abderrahmane Raouya.

« Nous entendons promouvoir nos relations [...] dans la santé publique et la télémédecine [...]. Un des nouveaux domaines de notre coopération est la cyber-sécurité. Nous sommes tombés d'accord pour mettre en place un groupe de travail au sein de la commission intergouvernementale », a ajouté le ministre. Les deux pays ont également examiné la possibilité de lancer une usine de matériaux de construction en Algérie et d'accroître les livraisons de tubes russes, a également affirmé M. Novak.

## **La BADR lancera prochainement la formule du "crédit foncier" (APS)**

La Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) lancera "prochainement" la formule du "crédit foncier" à travers toutes ses agences, a annoncé, mardi, à Mila le président directeur général de cet établissement bancaire, Boualem Djebbar.

Le même responsable a précisé lors d'une séance de travail tenue au siège de la wilaya, avec des opérateurs économiques et des agriculteurs locaux, que l'objectif de ce crédit est de permettre aux personnes aux revenus réguliers de bénéficier d'un logement, ajoutant qu'un travail est en cours avec le ministère de l'Habitat pour mettre au point une formule visant à réaliser des groupements de logements ruraux au profit des agriculteurs et des fonctionnaires résidant dans les localités rurales.

S'agissant des services offerts par les agences de la BADR, M. Djebbar a affirmé que les efforts pour les moderniser se poursuivent pour être au diapason de avancées technologiques constatées et attirer le maximum de clients à travers l'encouragement de l'utilisation des services bancaires dans la vie quotidienne, appelant les opérateurs économique à "introduire leur argent dans le système bancaire pour activer le secteur économique à travers le financement de nouveaux projets".

Le même responsable a relevé, par ailleurs, que les efforts se poursuivent pour étendre le réseau de la BADR, en vue d'atteindre, d'ici à la fin de l'année en cours, 350 agences à travers le pays, précisant que cette banque s'oriente vers la transformation du guichet unique existant au niveau de la coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) en agence bancaire pour se rapprocher davantage des clients.

Aussi, la BADR a entamé l'opération d'ouverture d'agences numériques et permettre aux clients de bénéficier de différents services bancaires et consulter leur compte sans avoir à se déplacer à l'agence, a ajouté M. Djebbar. Il a souligné, par ailleurs, que le crédit "R'fig" octroyé aux agriculteurs concerne toutes les filières et non pas uniquement la filière céréalière.

En réponse à une préoccupation relative au foncier "en cas d'absence d'acte de propriété ou de concession", le même responsable a précisé qu'il était possible de bénéficier de la formule du "crédit R'fig fédératif", applicable pour la filière de la tomate industrielle où le crédit est octroyé à l'usine qui détient des conventions avec les producteurs.

S'agissant de la filière de l'ail, le même responsable a indiqué que le crédit est octroyé aux propriétaires de chambres froides à condition qu'ils s'approvisionnent auprès des producteurs d'ail pour le stocker avant de le vendre.

M. Djebbar a fait savoir, en outre, qu'environ 15.000 dossiers de crédits R'fig relatifs à la filière céréalière sont traités annuellement par la BADR, et ce dans un délai "très court" pour permettre aux agriculteurs de mieux



exercer leurs activités, ajoutant que la wilaya de Mila a été classée "troisième" cette année du point de vue du nombre de dossiers atteignant 1500.

Concernant le traitement des dossiers déposés, il se fait, selon ce responsable, de manière "objective" notamment pour les producteurs ayant rencontré des difficultés pour rembourser leur dettes en leur accordant des délais supplémentaires quand les raisons avancées sont probantes.

Le PDG de la BADR a poursuivi sa visite dans la wilaya en compagnie du wali de Mila, Mohamed Amieur en inspectant une exploitation agricole privée dans la localité de "Khadraouia" dans la commune de Oued El Athmania et un projet privé d'élevage de vaches laitières dans cette même commune, de même qu'il s'est rendu dans la commune de Tadjenanet pour inspecter l'agence locale de la BADR.

### Coopération

#### **Commission mixte algéro-russe : des recommandations pour renforcer la coopération bilatérale (APS)**

La 9ème session de la Commission mixte algéro-russe de coopération économique, commerciale, scientifique et technique s'est clôturée mercredi à Moscou par la signature d'un Procès-Verbal contenant des recommandations pour le renforcement de la coopération bilatérale.

Le ministre des Finances Abderrahmane Raouya et le ministre russe de l'Énergie Alexandre Novak, co-présidents de cette Commission mixte, ont procédé à la signature du Procès-Verbal sanctionnant les travaux de cette session, indique un communiqué du ministère.

Le Procès-Verbal, englobe plusieurs recommandations multisectorielles portant sur le développement et le renforcement de la coopération bilatérale.

Dans ce cadre, les Comités sectoriels ont été invités à se réunir plus fréquemment pour examiner les opportunités de coopération mutuellement bénéfiques.

L'élargissement des activités des hommes d'affaires des deux pays pour les inscrire dans ce cadre de la coopération de diversification que les deux pays projettent pour le développement économique a été également abordé à cette occasion.

M. Raouya a, en outre, accordé des interviews aux organes de presse Russia Today et Sputnik, selon le communiqué.

#### **Partenariat algéro-américain : Bonnes perspectives (El Moudjahid)**





Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, s'est entretenu, mardi à Washington, avec le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques, David Hale.

A ce titre, il a réitéré la position de l'Algérie soutenant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et réitéré le soutien de l'Algérie aux efforts des Nations unies et de l'Envoyé personnel du secrétaire général, Horst Kohler. Les deux parties ont également abordé d'autres questions d'intérêt commun, dont la situation dans la région et les défis sécuritaires qui y sévissent. L'entretien entre MM. Messahel et Hale s'inscrit dans le cadre de la concertation politique régulière entre les deux pays.

M. Messahel s'est également entretenu avec le président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, Risch James, en marge de la 4<sup>e</sup> session du dialogue stratégique algéro-américain. L'entretien a porté sur les relations bilatérales et les questions régionales et internationales d'intérêt commun. Dans ce cadre, les deux parties ont évoqué la situation en Libye et ont réitéré leur attachement à une solution politique et pacifique dans ce pays. Elles se sont également félicité de la concertation entre les deux pays sur ces questions. M. Messahel a souligné que la situation en Libye continue de «souffrir de l'impact des ingérences étrangères qui compliquent davantage la sortie de crise dans ce pays». D'autres questions telles que la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la migration clandestine ont également été abordées.

### **L'ambassadeur Desrocher, « optimiste » sur les perspectives du partenariat algéro-américain**

L'ambassadeur américain à Alger, John Desrocher, s'est dit «optimiste» sur les perspectives de partenariat algéro-américain, soulignant l'intérêt des entreprises américaines pour l'investissement en Algérie. Le diplomate qui a pris part à ce nouveau round de consultations bilatérales a précisé que les perspectives de développement de ce partenariat ont été évoquées lors des discussions consacrées au volet économique. «Nous pensons que les compagnies américaines peuvent être ces bons partenaires qui accompagnent l'Algérie dans la diversification de son économie», a ajouté l'ambassadeur, rappelant la relation de longue date entre les deux pays dans le domaine de l'énergie. Desrocher a évoqué, par ailleurs, «un échange fructueux» entre le chef de la diplomatie algérienne, Abdelkader Messahel et son homologue américain, Michael Pompeo, qui a porté sur l'ensemble des questions bilatérales et régionales. «La réunion du ministre Messahel avec le secrétaire d'Etat a

été un bon départ» pour cette session de dialogue stratégique, a-t-il dit, qualifiant ces discussions de «très utiles». Les deux ministres ont discuté de la Libye, du Mali et d'autres importantes questions africaines, selon l'ambassadeur. «Nous comprenons le rôle de l'Algérie dans la région et nous avons beaucoup de respect pour son histoire et son expertise», a déclaré le diplomate américain. Au terme de cette nouvelle session de consultations, placée sous le signe du renforcement d'un partenariat durable et multidimensionnel, les deux pays ont convenu de faire progresser leurs intérêts communs en ce qui concerne la stabilité régionale et la lutte contre les groupes terroristes. Dans sa plus récente fiche d'information sur l'Algérie, publiée en juillet dernier, le département d'Etat a relevé «le rôle constructif» de l'Algérie dans la promotion de la stabilité régionale, en particulier en Libye et au Mali. Le département d'Etat a évoqué «un partenaire capable» avec lequel les Etats-Unis entretiennent de fortes relations dans les domaines diplomatique, économique et sécuritaire.

#### **M. Messahel en visite officielle en Inde**

M. Messahel effectuera, du 31 janvier au 1er février, une visite officielle en Inde, à l'invitation de son homologue indienne, Sushma Swaraj. Cette visite «intervient dans un contexte marqué par la volonté des deux pays de renforcer et d'approfondir les relations bilatérales dans divers domaines, au mieux des intérêts communs des deux pays». La visite constituera «une occasion pour passer en revue et évaluer les différents volets de la coopération entre l'Algérie et l'Inde, et examiner les moyens de leur diversification dans divers domaines pour leur imprimer une dynamique qui soit au niveau des potentialités dont disposent les deux pays».

#### **Coopération maritime et portuaire : une délégation Danoise en visite à l'EPAL (Algérie Eco)**

Dans le cadre du renforcement de la coopération portuaire et maritime, une délégation Danoise conduite par l'ambassadeur du Royaume du Danemark en Algérie, a effectué dernièrement une visite de travail à l'Entreprise Portuaire d'Alger.

« L'ambassadeur du Royaume du Danemark en Algérie était accompagnée du ministre conseiller Claus Hofmann Frish, de l'assistant près de l'Ambassade Tarik Belkhiter et de plusieurs responsables se la compagnie maritime MERSK La séance de travail à laquelle a été conviée la délégation était présidée par le PDG de l'EPAL , Mohammed Larbi , assisté de ses proches collaborateurs, ainsi que du Directeur de la Marine Marchande et des Ports du Ministère des Travaux Publics et des Transports ,du Directeur des Transports de la Wilaya d'Alger Rachid Ouzzane, en tant que représentant du wali d'Alger et d'un officier représentant l'institution douanière », indique l'EPAL.

Les débats entre les parties ont porté sur le mémorandum d'entente et de coopération (lettre d'intention) signé dans la capitale danoise en 2018 avec l'Algérie. Ce document, va constituer la pierre angulaire et le socle des entretiens relatifs au développement des relations portuaires et maritimes avec l'EPAL notamment. Avec les représentants de la société MERSK, le PDG de l'EPAL a assuré l'assistance de toute la mobilisation des ressources de l'entreprise au service de sa clientèle. Et de l'excellence des relations à consolider avec l'ensemble des partenaires de l'Entreprise. C'est un processus assez long à mettre en place, mais les bonnes intentions demeurent convaincues que le partenariat gagnant-gagnant est la forme la plus appropriée.

« Madame l'Ambassadrice s'est déclarée très satisfaite des entretiens consacrés autour des questions de coopération avec l'EPAL. De nombreux verrous qui entravaient l'essor commercial ont déjà été supprimés et d'autres le seront à l'avenir, estime-t-elle », précise l'EPAL.

La délégation danoise a été ensuite accompagnée par le staff de l'EPAL à la cérémonie marquant la journée internationale de la douane célébrée dans l'enceinte de la nouvelle gare maritime d'Alger.

## Veille

### **Ressources en eau: L'Algérie à l'abri du stress hydrique (APS)**

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib a affirmé, mardi à Blida, que l'Algérie était à l'abri du stress hydrique en dépit de sa position géographique, où elle se trouve menacée par la sécheresse due aux changements climatiques, et ce grâce aux investissements énormes réalisés par le secteur des Ressources en eau.

S'exprimant au cours de sa visite dans la wilaya de Blida, le ministre a indiqué que "l'Algérie est à l'abri du stress hydrique grâce aux réalisations accomplies depuis l'an 2000, lesquelles ont coûté 55 milliards de dollars", ajoutant qu'il s'agissait de 36 barrages, plusieurs stations de dessalement et d'épuration, des aqueducs et des réseaux de distribution d'eau.

Ces efforts visant la sécurisation du secteur ont concerné la création d'un ministère consacré aux ressources en eau, l'Algérienne des eaux (ADE), ainsi que l'Office national d'assainissement (ONA) pour conférer davantage de professionnalisme aux métiers du secteur.

Necib a affirmé, en outre, que la gestion des ressources hydriques et la fourniture d'un service public de qualité requéraient une technique, un savoir-faire et une expertise, faisant état, à ce propos, du recours de son département à l'expertise internationale en matière de gestion du secteur dans les grandes villes, à savoir Alger, Oran et Constantine, ce qui "a

permis, poursuit-il, la réalisation de résultats positifs qui nous ont poussé à renouveler, cette année, le contrat avec l'opérateur étranger". Afin d'assurer le transfert d'expérience et d'expertise aux Algériens, il a été décidé la création d'une Ecole nationale des métiers de l'eau, pour bénéficier de l'expertise étrangère et former des cadres et éléments compétents à même de préserver la ressource hydrique et d'améliorer les prestations prodiguées.